RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
REPLONGES

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES
****

Séance du 28 mars 2024

****

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D222024

Nombre de membres en	
Exercice :	27
Présents :	22
Votants :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

Date de la convocation :
15/03/2024

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Absent : M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :
ACHAT DE PARCELLES – VERS RAMBUTEAU

Monsieur le Maire explique que des propriétaires souhaitent vendre une parcelle appartenant en indivision à Messieurs CATHERIN Paul et Roger, cadastrée A n°714, d'une surface de 1 930 m² au prix de 0.20 euros du m² toutes indemnités confondues.

Considérant que l'estimation du service des domaines n'est plus nécessaire pour les acquisitions inférieures à 180 000 € HT,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée A n°714, d'une surface de 1 930 m² située vers Rambuteau au prix de 0.20 euros du m² toutes indemnités confondues, appartenant à Messieurs CATHERIN Paul et Roger,
- DESIGNE Maître Florent PEIGNE, Notaires à MÂCON, pour dresser l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 02 avril 2024

Le Maire de REPLONGES,

MAIRIE DE REPLONGES (AIN)

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20240328-D222024-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024